

CONTRAT DE LOCATION D'UNE CHAMBRE

Année Académique 202.... - 202....

Entre les parties soussignées :

ASBL PEDAGOGIE SAINTE ELISABETH, Place Louise Godin, 15 à 5000 Namur, ci-après dénommée le **BAILLEUR**, représenté par M. Guy DEFURNAUX, en qualité de Président, d'une part,

et Mlle, Mme.

NOM	<input type="text"/>																									
PRENOM	<input type="text"/>																									
NE(E) le	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	LIEU	<input type="text"/>																			
ADRESSE	<input type="text"/>																			PAYS	<input type="text"/>					
RUE et N°	<input type="text"/>																									
CODE POST	<input type="text"/>					VILLE	<input type="text"/>																			
PAYS	<input type="text"/>																									
TEL. / GSM	<input type="text"/>																									
e-mail	<input type="text"/>													@	<input type="text"/>											

étudiante inscrite en année, à l'école

ci-après dénommée le **PRENEUR**, d'autre part, il est convenu comme suit :

Le BAILLEUR donne en location pour raison d'études au PRENEUR qui accepte une chambre à la Pédagogie Sainte Elisabeth, Place Louise Godin, 15 à 5000 Namur.

Le contrat est conclu pour une période de 10 mois prenant cours le 01/09/202..... pour se terminer le 30/06/202.....

Le preneur peut disposer de la chambre les week-ends et les jours de congé durant cette période.

Loyer mensuel : 285 euros à payer avant le 1^{er} de chaque mois, de préférence par virement, au compte ING de la Pédagogie : (IBAN : BE91 3500 3304 3676 - BIC : BBRUBEBB)

Garantie locative : 570 euros à verser lors de la réservation de la chambre.

Le preneur reconnaît d'avoir reçu une copie du **Règlement d'Ordre Intérieur** ainsi que le **Règlement intérieur de la salle de sport** et s'engage à les respecter scrupuleusement.

Fait à Namur le

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le PRENEUR

LE BAILLEUR